

<sup>1</sup>RENARD C. ; <sup>1</sup>THIEC J. ; <sup>1</sup>MILBEO A. ; <sup>1</sup>HUGEROT H. ; <sup>1</sup>LOEUILLET C. ; <sup>1</sup>COGULET V.  
<sup>1</sup> Pôle pharmacie, Hôpital Morvan, CHRU Brest

## INTRODUCTION

Dans notre établissement, la Transplantation de Microbiote Fécal (TMF) est un traitement validé de l'infection à ***Clostridium difficile*** multi récidivante depuis janvier 2016. La TMF consiste en l'introduction de selles d'un donneur sain dans le tube digestif d'un patient receveur en vue de rééquilibrer la flore intestinale altérée de ce dernier. La préparation magistrale administrée au patient est fabriquée par la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) à partir d'un **don de selles**.

Le circuit a été discuté et validé en groupe pluridisciplinaire (médecins, biologistes, pharmaciens).

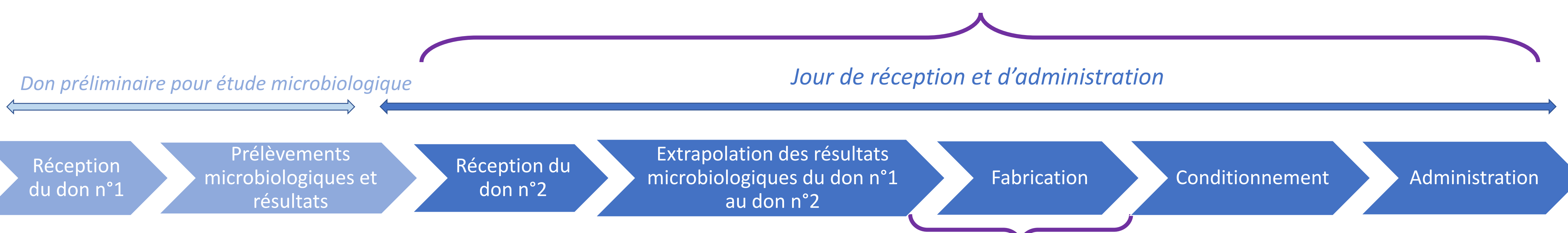
## MATERIEL ET METHODES

1. Recherche bibliographique
2. Evaluation du circuit actuel : recherche des points à optimiser
3. Détermination d'un nouveau circuit

## RESULTATS

### ❖ Circuit initial : administration de selles fraîches

Parcours du donneur et receveur à faire coïncider le jour de la transplantation : organisations compliquées (don à techniquer pour une administration extemporanée, sonde du receveur à positionner correctement)



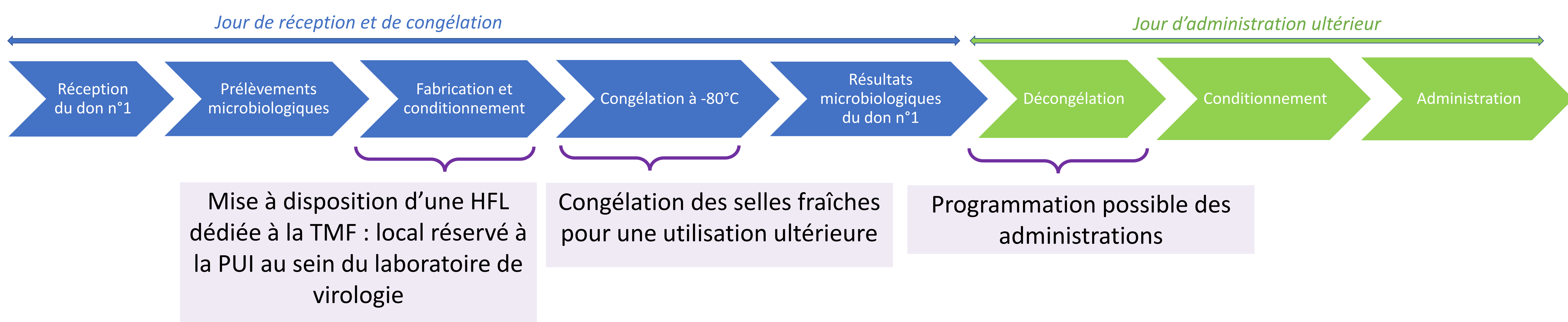
- Pas de hotte à flux laminaire (HFL) dédiée à la préparation de TMF : utilisation d'une hotte au laboratoire de virologie sur des horaires restreints
- Résultats microbiologiques extrapolés d'une offrande à la suivante pour un même donneur : manque de fiabilité

### ❖ Les données bibliographiques :

Le groupe français de transplantation de microbiote fécal (GFTF) a démontré une viabilité conservée du microbiote fécal après cryoconservation à **-80°C jusqu'à 12 mois**.



### ❖ Mise en place d'un nouveau circuit : la congélation des selles



## CONCLUSION

L'optimisation du circuit nous permet une organisation facilitée et des résultats microbiologiques plus fiables. La pièce contenant la HFL dédiée à la préparation de TMF va être déclarée réglementairement comme annexe de la pharmacie auprès de l'ARS. Le projet de nouvelle pharmacie prévue pour 2021 inclura les locaux nécessaires à la fabrication de cette préparation.